Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20261117-2026_11_01-DE

Saint Gravé

Délibération

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept novembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :

Mélanie BRETON – Paul BROHAN – Kathalyn BRULAIS – Jean-Pierre Dubois – Aline GAUCHER – Colette Gorré – Dominique Guimené – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER – Martine MICHAUX – Jean-Claude PICAVET – Stéphane Roussel

Absents excusés : Benoit COLINEAUX

Absents non excusés :

Pouvoirs : Monsieur Benoit COLINEAUX donne pouvoir à Monsieur Stéphane JEHANNO

Secrétaire de séance :
Dominique Guimené

2026_11_01 Convention de mise à disposition gratuite du terrain de football à l'association de football de Peillac

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2144-3 relatifs à l'utilisation des locaux et équipements communaux par les associations ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), et notamment l'article L. 2125-1 permettant la délivrance à titre gratuit d'autorisations d'occupation du domaine public aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
Considérant que la commune de Saint-Gravé est propriétaire du terrain de football communal et de ses installations annexes situés sur son territoire ;
Considérant la volonté de la municipalité de soutenir le tissu associatif local, de favoriser le dynamisme sportif et de pérenniser l'accès à la pratique du sport de proximité pour les habitants et les jeunes de la commune ;
Considérant que l'association sportive de football de Peillac contribue à l'animation sportive et à l'intérêt général local ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'afin de sécuriser et de clarifier les conditions d'utilisation des équipements sportifs communaux, il convient de formaliser par voie de convention les modalités d'occupation du terrain de football par l'association sportive de football de Peillac.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20261117-2026_11_01-DE

Le projet de convention joint en annexe prévoit la mise à disposition gratuite des installations sportives communales (terrain de football, vestiaires et locaux annexes) au profit de l'association pour le déroulement de ses activités régulières (entraînements, matchs officiels) ainsi que pour d'éventuelles manifestations exceptionnelles préalablement autorisées par la commune.

Cette mise à disposition à titre gratuit constitue une aide indirecte en nature apportée par la commune de Saint-Gravé pour accompagner le développement de la pratique sportive sur le territoire. La convention précise notamment la durée de mise à disposition, les créneaux d'utilisation, ainsi que les obligations respectives des parties en matière d'entretien, de sécurité et d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition gratuite du terrain de football, des vestiaires et des locaux annexes au profit de l'association sportive de football de Peillac, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Précise que cette mise à disposition à titre gratuit constitue un avantage en nature consenti par la commune en soutien à la vie associative locale ;
- AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant afférent à l'exécution de la présente délibération.

Ajouter dans la convention : un rappel sur la propreté des lieux après utilisation. Faire un rappel obligatoire avant chaque séance sur l'emplacement du défibrillateur. Une affiche rappelant les consignes de sécurité sera apposée dans chaque vestiaire

Résultat du vote : Pour : 15 / Contre : … / Abstentions : …

Le Maire	Le secrétaire de séance
Thierry AUTRAN	Dominique Guimené
Signature	Signature

Date d'affichage en mairie:

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité :